



Juin 2023



Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1.	LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL	5
2.	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT	6
2.1.	Objectif n°1 : Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire	6
	Objectif opérationnel 1.1 : Aider au développement des circuits courts alimentaires et promouvoir une alimentation plus locale	6
	Objectif opérationnel 1.2 : Dynamiser les villages par des activités économiques	8
2.2.	Objectif n°2 : Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages	11
	Objectif opérationnel 2.1 : Offrir des lieux de convivialité de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants	11
	Objectif opérationnel 2.2 : Transmettre le passé d'Aubange et partager une identité commune	12
2.3.	Objectif n°3 : Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité	14
	Objectif opérationnel 3.1 : Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce	14
	Objectif opérationnel 3.2 : Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune	16
2.4.	Objectif n°4 : Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants	17
	Objectif opérationnel 4.1 : Développer une communication et une information accessibles à tous	17
	Objectif opérationnel 4.2 : Rendre les villages plus vivants via l'associatif et les services	18
	Objectif opérationnel 4.3 : Favoriser l'accès au logement pour tous	19

Introduction

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé) qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire communal et de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune d'Aubange.

Sur base de ce diagnostic partagé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est attachée à définir une stratégie de développement. L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR (Résultats de la participation de la population).

La volonté communale préalable était de disposer d'une stratégie synthétique. Sur cette base, la première étape du travail de la CLDR a été de réorganiser de manière cohérente toute la matière récoltée jusqu'alors pour permettre à l'auteur de projet de proposer des pistes pour la définition de la stratégie, pistes qui ont fait l'objet de discussions et d'amendements pour l'enrichir et la rendre la plus pertinente possible, en lien avec les attentes des habitants et de la commune.

Cette stratégie est déclinée en **4 objectifs de développement**, eux-mêmes structurés en **10 objectifs opérationnels**. Chaque objectif opérationnel est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

Lors de la réflexion menée sur la stratégie, d'autres documents stratégiques plus thématiques ont été intégrés, qu'ils soient approuvés ou en cours. Il s'agit de la **rénovation urbaine**, du **plan communal de mobilité** (PCM), du **Plan de Cohésion Sociale** (PCS) ou encore du **Plan Stratégique Transversal** (PST). Notons que l'actualisation du **schéma de développement communal** (SDC) est actuellement en cours, finalisation de l'avant-projet prévue pour fin du 1^{er} semestre 2023.

Présentation des objectifs opérationnels

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs stratégiques identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers les indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement. Les principaux projets qui concourent à ces objectifs sont ensuite mentionnés afin de faire les liens avec la partie suivante du PCDR (Partie 5 – Projets).

Prise en compte du développement durable

Le développement durable est inscrit dans le décret consacré au développement rural de 2014. Selon l'article 2 - § 2, « *Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité, la résilience et la suffisance et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :*

- *Le souci de préserver les intérêts des générations futures,*
- *L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité,*
- *La participation la plus large des acteurs,*

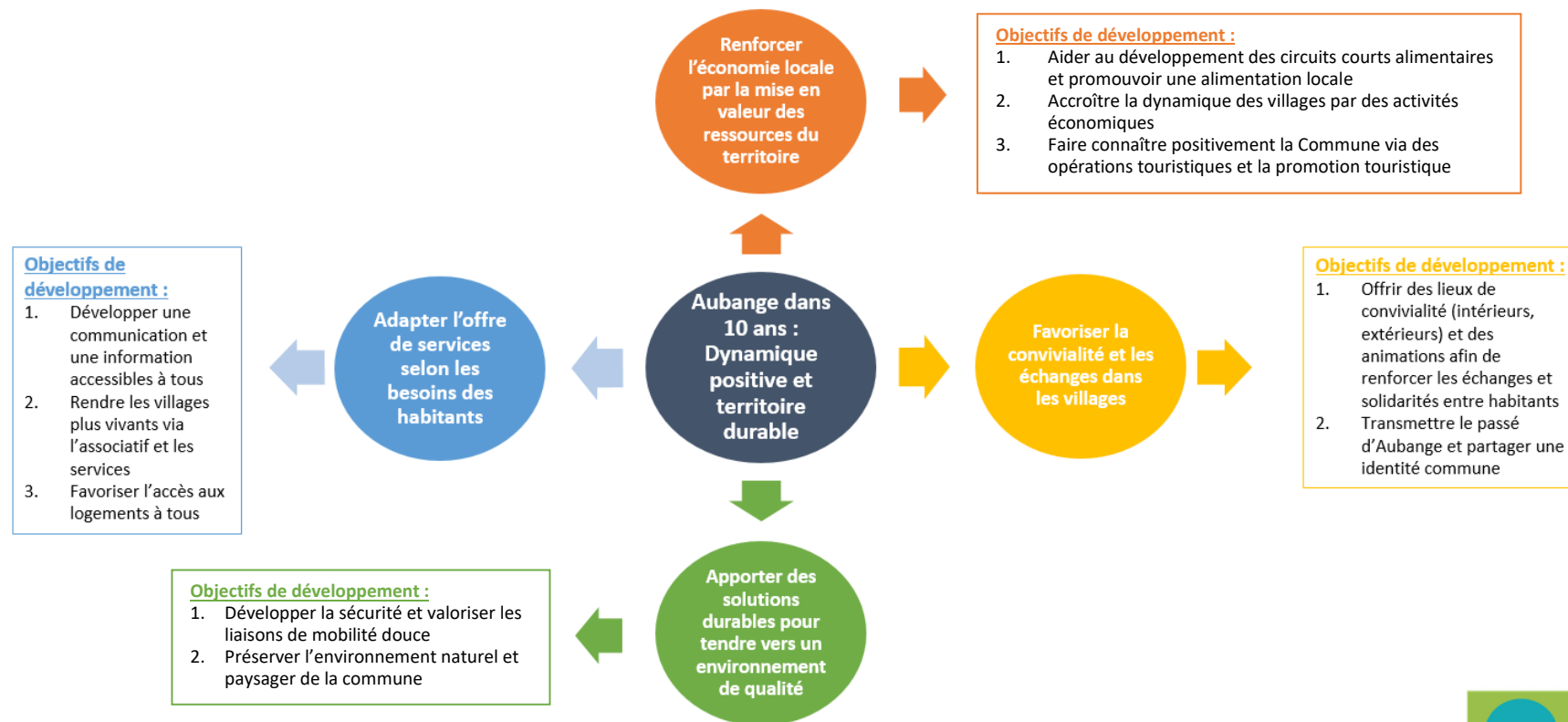
- *La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural,*
- *La solidarité avec les autres territoires,*
- *L'évaluation permanente. »*

La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013 qui a été actualisée en 2016 dans le cadre de mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. La stratégie de développement en un clin d'œil



2. Les objectifs de développement

2.1. Objectif n°1 : Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire

Le territoire d'Aubange peut s'appuyer sur de nombreuses ressources locales (agriculture, tissu commercial, artisans locaux, patrimoine) afin de renforcer son économie et son attractivité. Ce premier objectif vise ainsi à valoriser davantage les ressources économiques locales.

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs de Développement Durable :



Objectif 2 – Faim « zéro » :

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable – Mettre fin à toute malnutrition ; Assurer l'égalité d'accès aux terres et autres ressources productives, ainsi que la viabilité des systèmes de production alimentaire ; Mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes, qui contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques.



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



Objectif 12 – Consommation et production responsables :

Établir des modes de consommation et de production durables – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.

Objectif opérationnel 1.1 : Aider au développement des circuits courts alimentaires et promouvoir une alimentation plus locale

Malgré une diminution de son nombre d'exploitations agricoles depuis une vingtaine d'années, l'agriculture est encore bien présente sur le territoire d'Aubange, notamment à Rachecourt et à Aix-sur-Cloie qui comptent plusieurs fermes en activité. Plusieurs initiatives existent aujourd'hui sur la commune d'Aubange (marché gourmand « La Terre des Délices », présence de plusieurs points de vente directe).

Une forte demande de développement et de soutien aux circuits courts alimentaires sur le territoire a été exprimée lors des consultations villageoises et en CLDR.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Le soutien de la filière agricole, à travers le développement des circuits courts alimentaires et la promotion d'une alimentation plus locale.*

➤ *Le soutien et le développement de l'économie locale (commerces et entreprises), concurrencée par le Grand-Duché de Luxembourg.*

➔ **L'objectif consiste à favoriser la distribution et la commercialisation des produits locaux, ainsi qu'à promouvoir et sensibiliser la population aux savoir-faire agricoles.** Il s'agit à terme de favoriser la consommation de produits locaux et de rapprocher les producteurs des consommateurs.

Au-delà de développer la filière courte sur la commune, la CLDR insiste sur l'importance de sensibiliser la population (adultes et enfants) aux enjeux (économiques, sociaux, environnementaux) des circuits courts alimentaires. En effet, pour de plus en plus de producteurs, ils apparaissent comme une réelle opportunité : ils permettent de mieux maîtriser la commercialisation de leurs produits et d'en conserver la valeur ajoutée, tout en retrouvant une relation directe avec les consommateurs. Les circuits courts répondent aux attentes grandissantes de la société, de plus en plus à la recherche de transparence et de proximité.

Cet objectif sera notamment nourri par le travail de l'Agence de Développement Local et par celui des services communaux en charge du projet Cantines Durables. Il pourra aussi bénéficier du soutien du Parc Naturel de Gaume sur ce thème (via les objectifs suivants : développer les filières locales et les circuits courts ; éduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens ; utiliser la gastronomie locale comme vecteur de développement économique).

Projets

Lots	Intitulé
1	▪ Organisation d'un marché mensuel d'artisanat et de produits du terroir sur la place Abbé Michel Gigi à Aubange
2	▪ Soutien et accompagnement des producteurs pour le développement des circuits courts alimentaires ▪ Valorisation des richesses locales (économiques, naturelles, patrimoniales) et aide aux commerçants
3	▪ Lancement d'une ceinture alimentaire transfrontalière

Effets multiplicateurs

- Valorisation des ressources locales (produits locaux, commerces et artisanat, patrimoine) et soutenir les activités économiques locales ;
- Développement des contacts entre les habitants et le monde agricole ;
- Augmentation de la consommation de produits locaux ;
- Développement de l'attractivité touristique et diffusion d'une image positive d'Aubange et de ses richesses.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de productions locales commercialisées en circuit court créées ou dont la production a augmenté	ADL	3 en 10 ans	-

Objectif opérationnel 1.2 : Dynamiser les villages par des activités économiques

L'offre commerciale à Aubange est inégale d'une localité à l'autre : il y a une grande disparité entre les entités où il n'y a aucun commerce (Guerlange, Battincourt) et d'autres avec une offre commerciale très complète (Athus, Aubange, Halanzy). Une demande de commerces de proximité a été soulevée par les habitants, notamment dans les villages plus ruraux de la commune.

De plus, le manque de places pour les TPE et PME dans les zones d'activités et le problème d'identification de l'entrepreneuriat dans les villages apparaissent également comme des difficultés pour l'économie d'Aubange.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Le soutien et le développement de l'économie locale (commerces et entreprises), concurrencée par le Grand-Duché de Luxembourg.*
- *Le développement de l'emploi et l'identification de l'entrepreneuriat local.*
- *Le développement des commerces de proximité dans les villages plus ruraux.*

→ L'objectif consiste à dynamiser les villages par des activités économiques. L'ambition vise ainsi à favoriser un développement économique endogène basé sur les ressources locales. La mise en valeur des productions et savoir-faire locaux doit permettre de dynamiser les acteurs économiques du territoire. Il est également souhaité d'accompagner le développement économique en aidant les entrepreneurs locaux à s'installer ou à se développer.

Il faudra dès lors considérer et convaincre que les spécificités de Aubange – la proximité de la frontière, l'accessibilité, la nature et les paysages – et ses principaux secteurs d'activité actuels – commerce, services et construction – constituent autant d'opportunités d'invention et de développement d'initiatives entrepreneuriales nouvelles.

La CLDR insiste sur le fait que les commerces et les services doivent se situer à proximité et être accessibles à tous, notamment aux moins mobiles.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	▪ Organisation d'un marché mensuel d'artisanat et de produits du terroir sur la place Abbé Michel Gigi à Aubange
2	▪ Valorisation des richesses locales (économiques, naturelles, patrimoniales) et aide aux commerçants
3	▪ Construction d'un atelier rural ▪ Création d'incitants pour le développement de l'offre de gîtes sur le territoire

Effets multiplicateurs

- Valorisation des ressources locales et des activités économiques (produits locaux, commerces et artisanat, patrimoine) ;
- Soutien à l'emploi local ;
- Renforcement des entreprises sur le territoire communal.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de PME et TPE ou commerces villageois soutenus	ADL	2 par village

Objectif opérationnel 1.3 : Faire connaître la Commune positivement via des opérations et la promotion touristiques

La commune d'Aubange dispose d'un certain potentiel touristique. En effet, elle peut s'appuyer sur sa structure paysagère remarquable, un patrimoine bâti et historique (rural, industriel...), conférant à la commune une identité singulière. Ces richesses ne sont cependant pas réellement connues, notamment des jeunes générations et des nouveaux arrivants, assez nombreux dans une commune à la démographie dynamique.

Le territoire peut aussi s'appuyer sur plusieurs acteurs dynamiques tels les syndicats d'initiatives villageois, la maison du tourisme d'Arlon... qui mettent en places différentes actions (circuits de balades, animations...). Le Parc Naturel de Gaume, qui vise à faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais et développer le tourisme nature et culture, est un soutien utile, notamment pour la partie Ouest de la commune

Cependant, elle dispose d'une offre HORECA, dédiée au tourisme, peu développée et ce patrimoine local est peu connu de l'extérieur. L'ensemble de ces atouts n'est pas largement mis en valeur ou accessible, et les attentes du touriste contemporain, par exemple en matière de voies lentes et de produits locaux, ne sont pas particulièrement rencontrées.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *La valorisation du patrimoine local.*
- *La valorisation et le développement des sentiers et chemins de promenades.*

→ L'objectif consiste à faire connaître le territoire communal par différentes actions, dans une perspective touristique. Ainsi, la commune et la CLDR souhaitent renforcer l'activité touristique du territoire en lui façonnant une identité touristique. Pour cela, elles misent sur ses richesses naturelles, patrimoniales et historiques. Le territoire doit également réussir à tirer une valeur ajoutée économique au passage de visiteurs, sans pour autant y perdre en qualité de vie et authenticité.

La CLDR met un point d'attention sur la mise en valeur des atouts de la commune afin de développer une image positive du territoire communal.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	▪ Organisation d'un marché mensuel d'artisanat et de produits du terroir sur la place Abbé Michel Gigi à Aubange

2	<ul style="list-style-type: none">▪ Développement d'itinéraires VTT entre tous les villages de la commune▪ Création de nouveaux circuits de balades▪ Création de nouveaux points de vue
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'incitants pour le développement de l'offre de gîtes sur le territoire▪ Mise en place d'une démarche d'accueil des motor-homes

Effets multiplicateurs :

- Développement de l'attractivité touristique et d'une image positive de la commune ;
- Valorisation et préservation du patrimoine local tant bâti que naturel.

Indicateur d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création d'emplois salariés dans le secteur touristique (hébergement et restauration)	ONSS	Au moins 10 emplois d'ici 10 ans

2.2. Objectif n°2 : Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages

Le territoire d'Aubange rassemble de nombreuses activités locales et accueille de multiples associations. Cet objectif vise globalement à les soutenir afin de renforcer la convivialité et la cohésion à Aubange.

Cet objectif correspond à un des Objectifs de Développement Durable



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

Objectif opérationnel 2.1 : Offrir des lieux de convivialité de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants

Aubange dispose de plusieurs infrastructures culturelles ou sportives avec un tissu associatif important qui gravite autour de ces équipements, offrant à la population de nombreuses possibilités de loisirs et de rencontres. Cependant elles sont surtout présentes à Athus et Aubange.

Les habitants apprécient les lieux de rencontres existants dans les villages (Guerlange, Battincourt, Rachecourt, Halanzy) mais constatent que certains sont inadaptés ou trop anciens. Ils subissent aussi un essoufflement de la dynamique associative.

De plus, les habitants mettent en évidence un manque de contacts entre les différentes communautés de la commune et des villages et le besoin de favoriser les rencontres et les échanges pour permettre le dialogue entre les habitants.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Un équilibre à trouver entre les zones urbaines et rurales.*
- *Des liens et solidarités à stimuler entre les villages de la commune.*
- *L'intégration des adolescents par le développement de lieux de rencontres.*
- *Le soutien de la vie associative sur le territoire.*

→ L'objectif vise à rénover ou créer des lieux de convivialité de qualité tant intérieurs (maisons de village...) ou extérieurs (places et espaces publics) ainsi que soutenir des animations. Le but est de renforcer les relations et solidarités entre les habitants

Ces lieux de convivialité modernisés et adaptés vont permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, d'accueillir les nouveaux habitants dans la commune. De plus, la population souligne l'importance de prendre en compte les besoins des différentes tranches d'âge : des lieux de rencontres pour les adolescents et la lutte contre l'isolement des aînés. La CLDR insiste sur le fait que ces lieux doivent favoriser l'intergénérationnels, accessibles et sécurisés. Ils permettront ainsi de renforcer les relations et solidarités entre les habitants.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation de l'ancien hôtel de ville d'Halanzay et de ses abords en maison rurale ▪ Rénovation de la maison de l'instituteur en maison multiservices à Battincourt ▪ Création d'un cœur de village à Battincourt ▪ Aménagement de la place Abbé Michel Gigi à Aubange ▪ Organisation de rencontres régulières entre les associations locales et la commune d'Aubange
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une maison de village à Aix-sur-Cloie ▪ Création d'un espace extérieur de jeux ou de convivialité pour les enfants à Guerlange ▪ Multiplier les canaux de communication
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'un cœur de village à Halanzay ▪ Création d'un espace de convivialité au domaine du Clémarais à Aubange ▪ Création de zones de convivialité "nature"

Effets multiplicateurs :

- Dynamisation de la vie villageoise et lutte contre l'effet « village dortoir »
- Développement de nouvelles activités et de nouvelles initiatives ;
- Renforcement de la convivialité, le dialogue et les échanges ;
- Intégration des différentes populations dans la vie locale.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de bâtiments adaptés ou modernisés	Commune	1 par an

Objectif opérationnel 2.2 : Transmettre le passé d'Aubange et partager une identité commune

Aubange est une ville pleine d'histoire avec un passé riche (rural et agricole mais aussi minier et sidérurgique de la commune). Or les nouveaux habitants, dont la démographie est plutôt jeune et dynamique, et les jeunes de cette commune, ne connaissent pas cet aspect de leur commune. Les habitants insistent sur l'enjeu de la transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'histoire locale notamment en termes de cohésion sociale et de vivre ensemble.

Selon la CLDR, il faut valoriser la richesse communale, tant historique que culturelle, via les écoles, les associations, les événements et le tourisme mais aussi via les circuits de balade et les liaisons de mobilité douce.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *La transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'histoire locale.*
- *Un équilibre à trouver entre les zones urbaines et rurales.*
- *Une communication à adapter, afin de toucher tous les publics.*

→ L'objectif vise à transmettre le passé d'Aubange afin de partager une identité commune via la rénovation de bâtiment ou de sites patrimoniaux ou la création de circuits les valorisant.

Cet objectif est convergent avec l'objectif du PST 2020-2025 « Organiser des activités d'intégration collective qui travaillent à la convivialité et l'entraide de manière permanente/continue afin de renforcer le sentiment d'appartenance ». Il pourra aussi s'appuyer pour la partie Ouest du territoire sur les activités du Parc Naturel de Gaume dont les objectifs sont notamment : faire connaître et coordonner l'offre culturelle gaumaise ; cultiver les caractéristiques gaumaises et développer le territoire à partir de ses ressources : utiliser l'identité gaumaise comme vecteur de communication. Le support des Syndicats d'initiatives et de la Maison du Tourisme sont aussi cruciaux (ex : balades...)

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Rénovation de l'ancien hôtel de ville d'Halanzuy et de ses abords en maison rurale▪ Rénovation de la maison de l'instituteur en maison multiservices à Battincourt▪ Aménagement de la place Abbé Michel Gigi à Aubange
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Aménagement des entrées de villages▪ Création de liaisons de mobilité cyclo-active inter-villages▪ Création de chemins et sentiers▪ Création de nouveaux circuits de balades▪ Création de nouveaux points de vue
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'un espace de convivialité au domaine du Clémarais à Aubange▪ Création de zones de convivialité "nature"

Effets multiplicateurs

- Intégration des différentes populations dans la vie locale ;
- Développement d'une connaissance par les habitants des richesses locales ;
- Partage d'une identité collective et commune.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Actions d'information/sensibilisation sur le patrimoine communal (naturel, historique...)	Commune	Au moins 1 par an

2.3. Objectif n°3 : Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité

L'environnement d'Aubange est particulièrement contrasté avec des espaces naturels et paysagers exceptionnels mais aussi des zones d'activité et de transport (mobilité, énergie) très impactantes. Cet objectif vise ainsi à améliorer la qualité de cet environnement de manière globale.

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs de Développement Durable



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



Objectif 15 – Vie terrestre :

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif opérationnel 3.1 : Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce

La commune d'Aubange est plutôt bien desservie par les réseaux de mobilité (réseau routier, transports en commun et réseau ferré avec 3 gares et deux lignes de chemins de fer mais aussi des chemins et sentiers). La gare d'Athus est même la seule gare belge qui dispose de la gratuité des tickets vers le territoire luxembourgeois. Toutes les entités sont desservies par une offre TEC, bien qu'elle soit principalement orientée vers les déplacements scolaires. Il y a peu ou aucune liaison douce entre tous les villages, vers les autres communes et les autres pays, le Grand-Duché du Luxembourg possédant un large réseau de pistes cyclables.

Les habitants relèvent un réel enjeu de sécurité routière (vitesse, qualité des routes et des trottoirs, traversées des villages de mauvaise qualité) et le besoin de développer une mobilité douce favorable autant aux déplacements du quotidien qu'aux loisirs et au tourisme. Ils mettent aussi en avant l'existence de sentiers balisés, mais le réseau de chemins n'est pas totalement répertorié. Ils évoquent aussi l'intérêt d'utiliser les réseaux des voies lentes pour faire découvrir le patrimoine local.

La commune d'Aubange figure comme l'une des « Communes pilotes Wallonie cyclable », suite à l'appel à projets lancé en septembre 2020 par la Région wallonne afin de développer et améliorer l'offre cyclable sur le territoire (création de pistes cyclables et infrastructures en faveur des cyclistes, etc.). Elle s'inscrit aussi dans des projets transfrontaliers permettant la liaison vers la France et le GDL (mais aussi vers Messancy). Elle participe aussi au projet « Autostop Solidaire » avec 11 autres communes qui vise à développer la pratique de l'auto-stop de proximité, entre les villages.

Vu les effets positifs sur les consommations d'énergie, la santé, la valorisation de la nature, la cohésion sociale intervillageoise, etc. et le potentiel du réseau existant, l'aménagement et la valorisation d'un réseau de mobilité douce représentent un enjeu important.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- La sécurisation et la maîtrise de la mobilité sur le territoire, notamment en transfrontalier ;
- Le développement de la mobilité douce, aussi pour faire découvrir le patrimoine ;
- La valorisation et le développement des sentiers et chemins de promenades ;

➔ L'objectif est de **développer et valoriser les liaisons de mobilité douce, c'est-à-dire utilitaire et de loisir de manière complémentaire aux objectifs spécifiques du Plan Communal de Mobilité**. Il s'agit de relier l'ensemble des villages de la commune via des modes doux (à vélo ou à pieds). De plus afin de permettre le développement d'une mobilité douce sur l'ensemble du territoire, l'apaisement du trafic routier sera aussi recherché via la sécurisation des circulations et des traversées des villages.

Cet objectif sera nourri par les projets du Plan Communal de Mobilité et par la dynamique « commune cyclable » de la Région wallonne. Il est aussi cohérent avec le Plan Stratégique Transversal (2019-2024) qui vise à « Améliorer la mobilité douce ». Il s'appuiera aussi les projets transfrontaliers permettant la liaison vers la France et le GDL auxquels Aubange participe.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	▪ Sensibilisation à l'apaisement des traversées de villages
2	▪ Création de liaisons de mobilité cyclo-active inter-villages ▪ Aménagement des entrées de villages ▪ Création de chemins et sentiers
3	▪ Valorisation et préservation de la zone du Broch (marais du Brül)

Effets multiplicateurs

- Diminution du recours à l'automobile et réduction des émissions de CO₂ ;
- Mise en valeur du patrimoine local et renforcement du sentiment d'appartenance ;
- Amélioration de la santé des habitants.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Tronçons cyclo-piétons aménagés sur la commune	Commune	Au moins 2 tronçons d'ici 10 ans

Objectif opérationnel 3.2 : Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

La commune d'Aubange dispose de réels atouts environnementaux : 22,6 % du territoire repris en sites Natura 2000, nombreux sites de grand intérêt biologique, arbres et haies remarquables. La richesse de cette nature et de ses paysages est un véritable atout aux retombées multiples, tant au niveau local (cadre de vie des habitants), que sous-régional (attraits touristiques).

Néanmoins, la population met en évidence l'existence de nuisances diverses telles que la pollution visuelle causée par les grandes infrastructures (lignes haute-tension), la pollution issue des usines et du trafic routier et les contraintes liées à la chasse. Les déchets et dépôts sauvages sont également constatés sur la commune, notamment dans les villages et le long des voiries

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *La protection et la valorisation des espaces naturels existant ;*
- *La poursuite d'actions favorables à l'environnement.*

➔ L'objectif consiste donc à préserver l'environnement naturel et paysager du territoire à travers plusieurs volets d'actions : la valorisation des paysages, la végétalisation et le soutien à la biodiversité.

Cet objectif est en cohérence avec le avec le Plan Stratégique Transversal (2019-2024) visant à « Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement » et au Plan de Cohésion Sociale (2020-2025) qui vise notamment à « Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ». Il pourra aussi s'appuyer sur le Parc Naturel de Gaume qui vise notamment dans son programme 2014-2024 à « Accueillir et restaurer la biodiversité et Sensibiliser la population à la biodiversité ».

Cet objectif sera alimenté par les travaux de la Commission Communale de Développement Durable (CCDD) qui vise à développer des actions « nature ». La CCDD participe annuellement à l'appel à projet BiodiverCité. Ainsi, une action de protection et de valorisation de la nature dans les cimetières communaux a été mise en place en 2023.

En parallèle au PCDR, d'autres actions qui sont menées convergent avec l'objectif : les projets dans le cadre de BiodiverCité, les nouvelles réserves naturelles du DNF (Bois Joli et Crassier de Halanzy), la sensibilisation aux déchets via le Contrat Rivière Semois Chiers, et la lutte contre les déchets sauvages menée par l'agent constatateur communal.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de nouveaux points de vue▪ Création de chemins et sentiers▪ Création de nouveaux circuits de balades
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de zones de convivialité "nature"▪ Valorisation et préservation de la zone du Broch (marais du Brül)

Effets multiplicateurs

- Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager ;
- Renforcement du potentiel « nature » de la commune.

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Actions en faveur de l'environnement	Commune	Au moins 2 actions par an

2.4. Objectif n°4 : Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants

Aubange dispose d'une offre de services importante et variée. Cependant, elle apparaît relativement inégalement disposée sur le territoire et variable selon les publics cibles. Cet objectif vise ainsi à adapter l'offre de services (associatifs, services, logement) avec une communication adaptée et accessible.

Cet objectif correspond à un des Objectifs de Développement Durable



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

Objectif opérationnel 4.1 : Développer une communication et une information accessibles à tous

La commune d'Aubange dispose aujourd'hui de nombreux moyens de communication : Page Facebook, blog et site communaux, publication dans les petits journaux gratuits, etc. Elle dispose aussi de plusieurs commissions consultatives, offrant à la population la possibilité de s'impliquer dans la vie citoyenne.

Néanmoins, les habitants ont souligné que la communication était trop tournée vers le numérique, pouvant entraîner une fracture entre les publics et causer l'isolement de personnes n'ayant pas accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Cet objectif se base sur l'enjeu du diagnostic partagé suivant :

➤ *Une communication à adapter, afin de toucher tous les publics.*

➔ L'objectif consiste alors à **développer la communication et à partager des informations accessibles à tous.**

Afin de favoriser une diversité de médias (numérique et physique) et favoriser une bonne connaissance de ce qui se fait au niveau de la commune mais aussi au niveau des acteurs locaux, la commune s'appuiera sur son service Communication mais aussi sur son service Cohésion sociale qui dispose d'une bonne connaissance des différents publics et de relais sur le terrain (liste des associations, etc.). L'implication des acteurs locaux sera un élément important.

Cet objectif est en cohérence avec le PCS (2020-2025) qui vise à accroître l'offre de formation, le conseil informatique, l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire (EPN, par exemple) afin de sensibiliser les publics aux nouvelles technologies et à celui du PST (2019-2024) cherchant à améliorer la communication externe de la ville.

En parallèle au PCDR, d'autres actions qui sont menées convergent avec l'objectif de développer une communication et une information accessibles à tous, notamment « Les aidants numériques » portés par l'EPN et l'ENEO.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Multiplier les canaux de communication▪ Organisation de rencontres régulières entre les associations locales et la commune d'Aubange
2	
3	

Effets multiplicateurs

- Meilleure participation des habitants aux projets et aux activités ;
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité.
- Réduire la fracture numérique ;
- Développer le recours aux nouvelles technologies de l'information.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de nouveaux canaux de communication au niveau communal	Commune	Au moins 3 d'ici 10 ans

Objectif opérationnel 4.2 : Rendre les villages plus vivants via l'associatif et les services

Aujourd'hui, les services et les commerces se trouvent en majorité dans les localités plus urbaines (Athus, Aubange et Halanzy) et on peut constater une disparité entre les villages. La population ressent aussi le besoin de davantage de proximité au sein des villages. Ils évoquent aussi la question de l'isolement des personnes âgées dans les villages.

La commune d'Aubange dispose d'un tissu associatif important, offrant à la population de nombreuses possibilités sportives et culturelles. Les habitants constatent néanmoins une tendance à l'essoufflement de la dynamique associative (difficulté de recruter des bénévoles, charges financières importantes pour les associations gérant les salles). La CLDR souligne l'importance de favoriser les échanges entre les associations, de se concerter avec le tissu existant pour revivifier le milieu associatif (et non le remplacer).

Dans un territoire caractérisé par l'éloignement ressenti des villages, l'action associative joue un important rôle de liaison entre les gens.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Des liens et solidarités à stimuler entre les villages de la commune ;*
- *Le soutien de la vie associative sur le territoire ;*
- *Un équilibre à trouver entre les zones urbaines et rurales ;*

→ L'objectif vise à rendre les villages actifs via l'associatif et l'accès aux services élémentaires et aux services de base. C'est à dire à soutenir et impulser la dynamique associative en renforçant la capacité collective des associations et faciliter et accroître l'usage de service via les infrastructures existantes ou à venir.

- *L'intégration des adolescents par le développement de lieux de rencontres ;*
- *La lutte contre l'isolement des personnes âgées ;*
- *Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques.*

En parallèle au PCDR, d'autres actions qui sont menées convergent avec l'objectif de rendre les villages plus vivants via l'associatif et les services, notamment « Les aidants numériques » portés par l'EPN et l'ENEO.

Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Rénovation de l'ancien hôtel de ville d'Halanzay et de ses abords en maison rurale▪ Rénovation de la maison de l'instituteur en maison multiservices à Battincourt▪ Organisation de rencontres régulières entre les associations locales et la commune d'Aubange
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'une maison de village à Aix-sur-Cloie
3	

Effets multiplicateurs

- Renforcer les services offerts à la population ;
- Dynamiser la vie villageoise et associative ;
- Soutenir le potentiel associatif de la commune ;

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de rencontres inter-associations	Commune	Au moins 1 par an

Objectif opérationnel 4.3 : Favoriser l'accès au logement pour tous

Selon des projections démographiques, la commune d'Aubange devra prendre en compte un vieillissement et une augmentation de la population d'ici 2034. Ces évolutions vont entraîner des répercussions sur les besoins des habitants, notamment sur l'offre des services et en logements.

De plus, en raison de la proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg, les prix immobiliers ont fortement augmenté, nuisant à l'accessibilité immobilière pour certaines catégories de personnes (jeunes ménages, seniors, personnes fragilisées, etc.). Cette difficulté d'accès au logement constitue un point négatif mis en évidence par les habitants.

La commune travaille actuellement sur son aménagement du territoire avec l'actualisation de son Schéma de Développement Communal et la CLDR insiste sur le fait de maîtriser l'étalement urbain et de respecter l'architecture existante.

A noter que la commune dispose de nombreux logements publics (gérés par les Habitations Sud-Luxembourg).

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Une offre de logements à renforcer et diversifier en vue des mutations socio-économiques à venir ;*
- *Le maintien de la jeune population sur le territoire et la lutte contre l'isolement des personnes âgées ;*
- *La réputation d'Aubange et l'image d'Athus à redorer ;*
- *La gestion du potentiel foncier.*

→ L'objectif consiste à favoriser l'accès au logement pour tous en proposant des logements de qualité, à des prix abordables.

Complémentaire aux initiatives publiques des sociétés wallonnes du logement et privées (promoteurs...), il s'agit de créer des logements plus spécifiques (intergénérationnel, pour jeunes ménages...) notamment dans les villages.

Cet objectif est en cohérence avec le PCS (2020-2025) qui vise à accompagner des ménages confrontés à une difficulté dans leur logement et le cas échéant, les mettre en lien avec les services adéquats (hors dispositif préexistant) ainsi qu'au PST (2019-2024) qui cherche à améliorer la qualité de l'habitat et agir pour un logement décent.

Parallèlement au PCDR, d'autres actions qui convergent avec cet objectif sont menées sur la commune : l'opération de Rénovation Urbaine à Athus et l'actualisation du SDC et du Guide d'Urbanisme.

Projets

Lots	Intitulé du projet
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de logements pour seniors et jeunes ménages et d'un espace de rencontres intergénérationnelles à Halanzy▪ Création de logements tremplins▪ Réflexion sur la mise en place de l'habitat léger

Effets multiplicateurs

- Aide à l'accès au logement pour tous (jeunes, aînés, familles monoparentales, etc.) ;
- Réduction de l'isolement des personnes âgées ou isolées ;
- Renforcement des services offerts à la population ;
- Lutte contre la pression foncière.

Indicateur d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de logements publics ou assimilés pour jeunes ou intergénérationnels	Commune	Au moins 3 d'ici 10 ans